

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 19 mai 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
41^e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: HQD-Énergir - Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation
du chauffage des bâtiments
**Réplique de l'AHQ-ARQ aux commentaires des Distributeurs sur les demandes
de remboursement de frais**

Dossier : R-4169-2021 Phase 2

N/D: 4503-69

Chère consœur,

Par la présente, l'AHQ-ARQ réplique aux commentaires d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité et Énergir (les « Distributeurs »), ceux-ci ayant été déposés le 11 mai 2023¹.

Dans le cadre de leurs commentaires sur les frais des intervenants, les Distributeurs se livrent à un exercice comparatif des montants apparaissant aux budgets de participation et demandes de paiement de frais de tous les intervenants et présentent un tableau à cet effet. L'AHQ-ARQ note de ce tableau que le montant réclamé à sa demande de paiement de frais est le deuxième plus bas parmi tous les intervenants. Sur cette simple base mathématique, les frais réclamés par l'AHQ-ARQ sont à *priori* raisonnables si tant est qu'une comparaison monétaire, sans égard aux sujets traités et à la nature de la preuve présentée, puisse présenter une quelconque pertinence.

Par ailleurs, l'AHQ-ARQ prend bien note que les Distributeurs n'ont formulé aucun commentaire spécifique à son égard et qu'au surplus ceux-ci ne semblent aucunement remettre en question les justifications qui ont été fournies lors du dépôt de sa demande de paiement de frais, ayant choisi de ne pas les commenter de quelque façon que ce soit.²

¹ B-0183.

² C-AHQ-ARQ-0040.

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

En conclusion, l'AHQ-ARQ demande respectueusement à la Régie de ne pas retenir les commentaires généraux des Distributeurs et d'approuver la demande de frais de l'AHQ-ARQ telle que déposée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

834808